

Transmission en préfecture le : 15 DEC. 2023

Affichage le : 21 DEC. 2023

SYA-2023-CS-32



DÉLIBÉRATION

ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Convocation des délégués par Monsieur le Président le 22 novembre 2023.

Le cinq décembre deux mille vingt-trois à quatorze heures, au sein des locaux de Seine et Yvelines Archéologie situés à Montigny-le-Bretonneux, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE. Le secrétariat de séance est assuré par Madame Stéphanie THIEYRE.

Collectivité	Délégués	Présent	Absent	Excusé	Donne pouvoir à
Département des Yvelines	Madame Laurence BOULARAN	X			
	Monsieur Lorrain MERCKAERT	X			
	Madame Stéphanie THIEYRE	X			
Département des Hauts-de-Seine	Madame Jeanne BÉCART	X			
	Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE	X			
	Madame Nathalie PITROU			X	

Le nombre d'élus délégués présents ou représentés est de 5 sur un total de 6.
Le quorum est donc atteint.

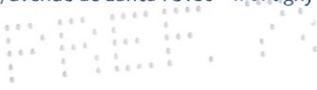
Le total des voix est de 5.

- Vote pour : 5 (Madame Jeanne BÉCART, Madame Laurence BOULARAN, Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Madame Stéphanie THIEYRE)
- Vote contre : 0
- Abstention : 0

Le Comité syndical adopte ce qui suit.

- SEINE ET YVELINES ARCHEOLOGIE – 2, avenue de Lunca 78180 – Montigny-le-Bretonneux
- SIRET : 200 098 671 000 15

1 / 3



Transmission en préfecture le : 15 DEC. 2023

Affichage le : 21 DEC. 2023

SYA-2023-CS-32



DÉLIBÉRATION

ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3311-1 et suivants, L5721-1 et suivants,

Vu l'article 106 - III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article 106 - III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Hauts-de-Seine et du Préfet des Yvelines n°78-2022-08.17-00002 du 17 août 2022 portant création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu l'avis favorable du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 en date du 23 août 2023, annexé à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du Syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Transmission en préfecture le : 15 DEC. 2023

Affichage le : 21 DEC. 2023

SYA-2023-CS-32

ARTICLE 2 : Conserve un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 3 : Autorise le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Le Président de
Sénart Yvelines Archeologie
Grégoire BOUREAU DE LA
RONCIERE
Signature numériques de
Grégoire BOUREAU DE LA
RONCIERE
Date : 2023.12.07 15:18:30
Grégoire BOUREAU DE LA RONCIERE

- SEINE ET YVELINES ARCHEOLOGIE – 2, avenue de Lunca 78180 – Montigny-le-Bretonneux
- SIRET : 200 098 671 000 15

3 / 3